

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2014

---

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1635)

Rejeté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N ° CE169

présenté par  
M. Tardy

à l'amendement n° CE145 de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

-----

### **ARTICLE PREMIER**

A l'alinéa 6, après le mot :

« État »,

insérer les mots :

« , pris après avis de l'Autorité de la concurrence, ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cf. l'exposé des motifs de l'amendement CE 10.